



CHAMPIONNAT MATCH PLAY US GAZELEC

REGLEMENT

Article 1 – Il est créé un tournoi individuel de golf ouvert à tous les adhérents de la section golf de l'US GAZELEC PARIS Ile de France, à jour de cotisation. Il pourra être organisé chaque année.

Article 2 – Le commissariat du tournoi est constitué de la Commission Compétition. Le Directeur du tournoi est le responsable de la Commission Compétition.

Article 3 – La formule de jeu est le Match Play en net (règle n°2 de la FFG), c'est-à-dire qu'il tient compte des handicaps respectifs des participants. Le jeu se joue trou par trou sur un parcours de 18 trous. Un trou est gagné par le joueur qui entre sa balle avec le score net le plus bas. Il marque alors un point. En cas d'égalité des scores nets, chaque joueur marque un demi-point. Au décompte des 18 trous, celui qui a le plus de points est déclaré vainqueur du match. Le perdant est éliminé de la compétition. En cas d'égalité de points à l'issue des 18 trous, il faut jouer un trou supplémentaire et ainsi de suite pour que la rencontre désigne un vainqueur. Dans l'impossibilité de jouer un ou plusieurs trous supplémentaires, c'est le nombre de points acquis sur les 9 derniers trous qui seront pris en compte, en cas de nouvelle égalité, c'est le joueur le moins bien classé qui est qualifié.

Article 4 – Pour chaque joueur engagé, il sera comparé le handicap théorique à l'issue des compétitions d'Asnières-sur-Oise de l'année précédente et le handicap FFG à la condition que deux compétitions au moins aient été jouées dans l'année. Le meilleur sera retenu. Si c'est le handicap d'Asnières-sur-Oise, il sera retenu pour l'ensemble du Championnat de Math-Play jusqu'à ce que le handicap FFG le dépasse, le cas échéant. Si c'est le handicap FFG qui est retenu, il sera mis à jour après chaque tour. Un joueur qui n'aurait pas de handicap à Asnières-sur-Oise et qui n'aurait pas joué au moins deux compétitions officielles FFG dans l'année sera automatiquement porté à un handicap de 36.

Article 5 – Le déroulement de la compétition se fait sous forme de championnat à plusieurs tours avec élimination directe à chaque tour. Le joueur ou la joueuse qui gagne la finale est déclaré(e) vainqueur du tournoi. Le tableau initial est établi par tirage au sort lors d'un samedi à Asnières-sur-Oise. En fonction du nombre d'engagés, certains joueurs peuvent être exempts du premier tour. Un point d'avancement du tournoi sera effectué chaque samedi à Asnières-sur-Oise. Sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Directeur du tournoi, les matches doivent se dérouler avant la date fixée par le calendrier de la compétition. Tout joueur empêché peut déclarer forfait, le joueur qu'il a éliminé au tour précédent peut alors être repêché.

Article 6 – Les joueurs règlent leur green-fee au tarif en vigueur du golf qu'ils ont choisi. En cas de désaccord entre les joueurs, le Directeur du tournoi désignera un golf avec lequel notre section a des accords de partenariat (Dolce Chantilly ou Mont Griffon). Dans le cas de joueur(s) en activité et s'il n'y a pas d'autre possibilité, la rencontre pourra, en accord avec le Directeur du tournoi, se dérouler durant un week end, le différentiel de coût des green fees étant alors pris en charge par la section.

Article 7 – Les départs s'effectuent de la manière suivante, hommes boules jaunes, dames boules rouges. Toutes les règles de la Fédération Française de Golf et toutes les règles locales du golf choisi s'appliquent à la compétition. Les cartes de score peuvent être saisies préalablement sur le site de la FFG ou réclamées au Directeur du tournoi. Les index sont mis à jour après chaque tour lors des samedis d'Asnières.

Article 8 – Les cartes de scores signées par les deux joueurs doivent parvenir au Directeur du tournoi dès la fin du match et au plus tard le samedi suivant à Asnières-sur-Oise. Les réclamations ou contestations éventuelles seront alors examinées par la Commission Compétition.

Article 9 – Les joueurs éliminés au tour préliminaire ou au 1^{er} tour du tournoi sont reversés dans une seconde compétition dite « consolante » de telle sorte que chacun des joueurs engagés dispute au moins deux matches. Toutes les règles appliquées au tournoi principal s'appliquent à la « consolante », y compris le tirage au sort du tableau initial.

Exemple de carte de Match Play en net (score net = score brut – coup(s) rendu(s))

TROU	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
PAR	4	4	5	3	4	3	4	4	5	4	4	4	3	4	5	3	4	5	
HANDICAP	16	10	12	18	8	6	4	2	14	17	13	7	5	1	15	9	3	11	
JOUEUR A : handicap 20, coups rendus 20																			
Coup rendu	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	
Score brut	4	5	7	3	6	5	7	5	5	3	5	9	5	6	8	3	6	6	
Score net	3	4	6	2	5	4	6	3	4	2	4	8	4	4	7	2	5	5	
JOUEUR B : handicap 40, coups rendus 43																			
Coup rendu	2	2	2	2	2	3	3	3	2	2	2	3	3	3	2	2	3	2	
Score brut	5	7	7	5	7	6	9	7	7	5	6	6	5	7	8	3	7	7	
Score net	3	5	5	3	5	3	6	4	5	3	4	3	2	4	6	1	4	5	
Surbrillance	X						X												

Le joueur B gagne la partie par 10 points à 8

Surbrillance X égalité (0,5 pt chacun), surbrillance X trou gagné (1 pt).